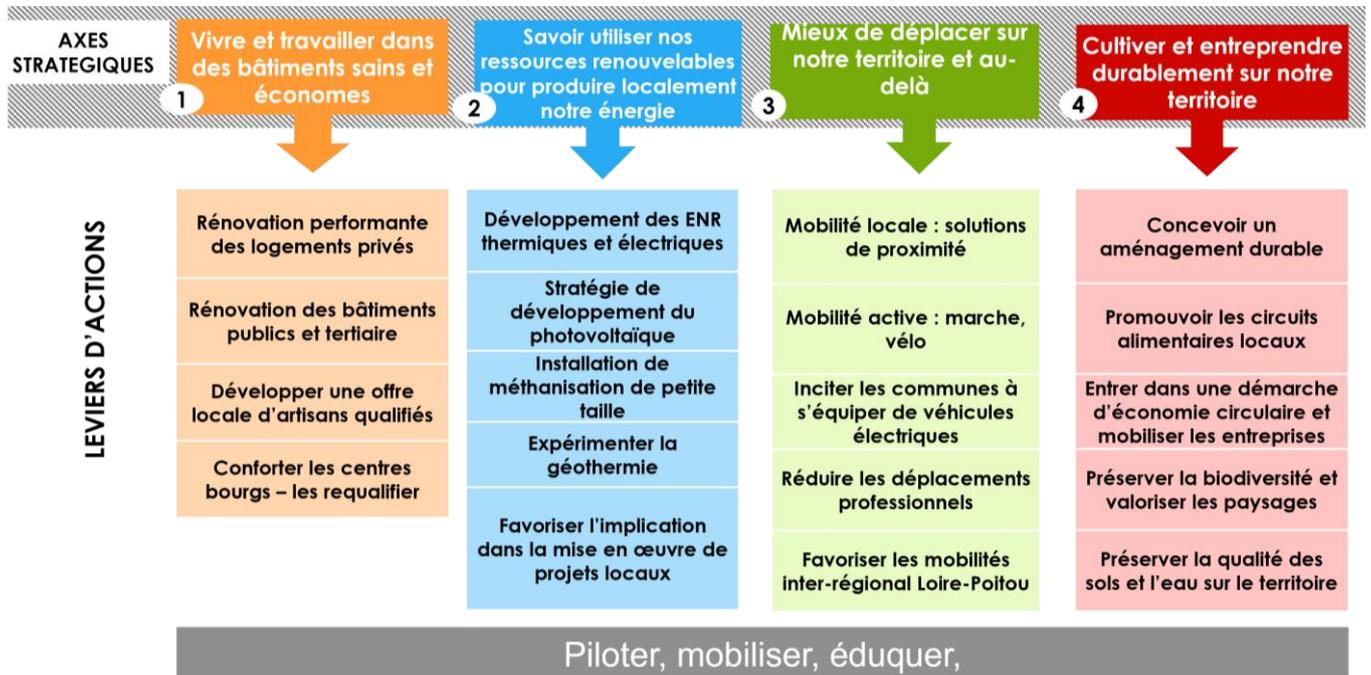
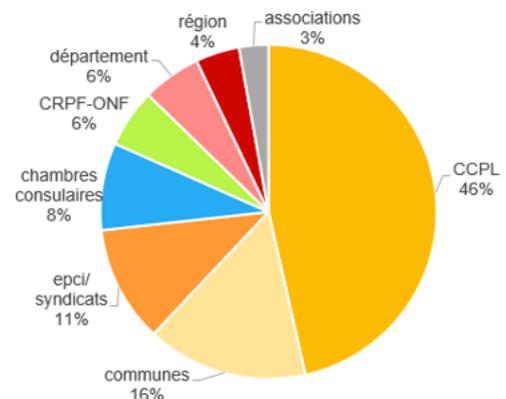


# LES AXES ET OBJECTIFS DU PCAET DU PAYS LOUDUNAIS

Plusieurs ateliers et séances de travail ont permis d'aboutir à un diagnostic partagé et à un programme d'actions avec 4 axes d'intervention à mener d'ici à 2028 :



La CCPL porte et réalise directement 46% du programme d'actions. Pour les 54% restant, elle est partenaire des acteurs qui réalisent : les communes, les associations, les syndicats, les établissements publics, les entreprises, ... **tous acteurs !**



## La méthode d'élaboration

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le conseil communautaire du Pays Loudunais a décidé le 17 janvier 2018 de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial.

### Affirmation du projet politique de territoire



Le PCAET a d'abord été travaillé entre 2019 et 2020 par les élus et partenaires, dans une démarche conjointe entre les 5 communautés de communes de la Vienne. À la suite du renouvellement des élus au printemps 2020, le conseil communautaire a décidé de reprendre le dossier pour mieux cadrer avec les ambitions du projet politique de territoire réalisé entre 2021 et 2022, et d'affirmer son souhait de ne pas développer l'éolien sur le territoire. La communauté a pris l'assistance d'un bureau d'études (groupement Auxilia-Atmoterra-Akajoule) pour les accompagner dans cette nouvelle démarche.

**Le projet étudié sera soumis aux différents avis à partir d'octobre 2022, et l'approbation finale est souhaitée pour l'année 2023.**